

Réunion du 1 septembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Maître Raphaël NISAND

Absent(s) : Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN

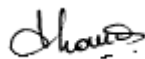
Rapporteur : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

N° CP/2014/578 - Administration générale - 5
Dialogue social - élections professionnelles : Maintien du
paritarisme et détermination du nombre des représentants au
CT et au CHSCT

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de fixer le nombre des représentants du personnel :
 - . au Comité technique : à 12 titulaires et 12 suppléants,
 - . au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail : à 10 titulaires et 10 suppléants
- de maintenir le paritarisme numérique au sein des instances représentatives et de fixer le nombre de représentants de la collectivité :
 - . au Comité technique : à 12 titulaires et 12 suppléants,
 - . au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail à 10 titulaires et 10 suppléants,
- de prévoir le recueil, pour le Comité technique et pour le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail , de l'avis des représentants de la collectivité.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20140901-lmc188657-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 09/09/14